



## AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, Brigitte Harvey, Directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du mardi 9 octobre 2018 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Propriété située au 67 rue Clairval, sur le lot 3 257 436 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme la marge de recul avant minimale à 4,8 mètres alors que la marge de recul avant minimale doit être de 6 mètres.

- **Propriétés situées au 65, 71 et 73 boulevard Notre-Dame, sur les lots 3 256 564 et 3 256 559 du Cadastre de Québec :**

Réputer conforme l'agrandissement d'un usage dérogatoire alors qu'une utilisation de sol dérogatoire ne peut être modifiée ou agrandie.

Toute personne intéressée par ces demandes pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.

Donné à Clermont, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

La Ville de Clermont

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale